

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2007

Publication : 26/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CG 2007/VI-5^e/20
Séance du 19 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

DISSOLUTION DU SYCOGIS ET SOLDE DE LIQUIDATION

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5721-7 et L 5211-25-1,
- VU l'arrêté préfectoral n° 940275 du 1^{er} mars 1994 portant création du SYCOGIS,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2007-061-19 du 2 mars 2007 constatant la dissolution du SYCOGIS et la décision de répartition de l'excédent de clôture,
- VU l'article 11 alinéa 3 des statuts du SYCOGIS,
- VU la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du SYCOGIS en date du 26 juin 2006,
- VU l'avis de la Commission de l'Administration Générale du 27 septembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la dissolution du SYCOGIS conformément à la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du SYCOGIS en date du 26 juin 2006.
- ❖ Approuve la répartition de l'excédent de clôture tel que décidé par ladite assemblée générale extraordinaire.
- ❖ Accepte l'intégration de la quote-part départementale du patrimoine syndical dans le domaine public.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER